



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24
Conseillers présents : 19
Votants : 22
Date de la convocation : 18 mars 2025
<b>Delib20250312</b>

**Séance du  
31 mars 2025**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

**Présents :**

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

**Pouvoirs :**

M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE  
M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA  
M. Jérôme PIERRE M. Didier LIZORET.

**Absents excusés :**

Mme Sophie OBLIN-POMMIER  
M. Florent ANDRÉ.

**Secrétaire :**

M. Bertrand LANGRAND , désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20250312****OBJET : Acceptation d'un don de parcelles nécessaires à la réalisation d'une voie d'accès pour le futur espace polyvalent et culturel**

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que dans le cadre de la construction du futur espace polyvalent et culturel situé au bout de la rue de Grentheville, il est prévu créer une nouvelle voie d'accès pour les véhicules automobiles notamment.

Cette voie sera réalisée sur des emprises qui appartiennent actuellement à des propriétaires privés.

Le service des Domaines a été consulté et a rendu son avis le 29 août 2024, avis que les conseillers municipaux ont reçu avec leur dossier de présentation.

Après négociation amiable avec le propriétaire des parcelles cadastrées AL n°59 et AL n°68, ce dernier préfère en faire don à la Commune de Cormelles le Royal.

Les parcelles concernées par ce don sont les suivantes :

- parcelle cadastrée AL n°59 pour partie, d'une superficie de 247 m<sup>2</sup> environ, d'une valeur vénale estimée à 802,75 € par le service des Domaines
- parcelle cadastrée AL n°68 pour partie, d'une superficie de 811 m<sup>2</sup> environ, d'une valeur vénale estimée à 1 054,30 € par le service des Domaines.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le don des parcelles suivantes :
  - parcelle cadastrée AL n°59 pour partie, d'une superficie de 247 m<sup>2</sup> environ, d'une valeur vénale estimée à 802,75 € par le service des Domaines
  - parcelle cadastrée AL n°68 pour partie, d'une superficie de 811 m<sup>2</sup> environ, d'une valeur vénale estimée à 1 054,30 € par le service des Domaines.
- que la Commune prendra à sa charge l'intégralité des frais annexes à cette opération (frais de géomètre, d'acte...).
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

.../...

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 14 avril 2025

ID : 014-211401815-20250331-DELIB20250312-DE

Berger  
Levrault

Exécutoire le 14 avril 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 3 avril 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN